



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23073671

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

26 MAI 2023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT **Greffier** **TOURNAI**

N° d'entreprise : **0713 547 935**

Nom

(en entier) : **YM CORP**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Boulevard Walter de Marvis, 22 à 7500 Tournai**

Objet de l'acte : Changement de représentant permanent

Procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 16 mai 2023

Première résolution : Changement de représentant permanent de la SA SPARK INVEST

L'assemblée générale prend acte du changement de représentant permanent de la SA SPARK INVEST. A compter de la présente assemblée, le représentant permanent de SA SPARK INVEST sera Monsieur Gregory HANOCQ, domicilié à 7090 Braine-le-Comte, Avenue Saint-Hubert 110.

Deuxième résolution : délégations de pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des actions requises pour la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées et notamment, leur publication au Moniteur belge.

Me Caroline Kempeneers
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).